

[Text]

Mr. Pagtakhan: Is it fair to infer that when any of these members resign there is political pressure?

Mr. Winegard: Now you are stretching the point, I think, a little bit—

Mr. Pagtakhan: I mean, we would know the exceptions.

Mr. Winegard: If somebody resigns, then usually they would say why.

Mr. Pagtakhan: But sometimes they only say for personal reasons. I think we know that.

The Chairman: Mr. Pagtakhan, your time is over.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): I should preface my remarks, gentlemen, by saying that I come into this relatively new as a newly assigned deputy critic, so some of my questions may be fairly rudimentary, but bear with me.

Mr. Winegard: As one who struggled through a Ph.D. oral and only fumbled on the one rudimentary question, I take warning right away.

Mr. MacWilliam: I know what it feels like.

If we look at the clauses on page 2 of the bill, clause 4 states that the objectives of the agency are to promote the peaceful use and development of space and to ensure that space science technology provides social and economic benefits for Canada. Then in paragraph 5.(2)(b) it states to plan, direct, manage, and implement programs and projects relating to scientific or industrial space research and development, etc.

The minister has indicated how he interprets the concept of the peaceful development of space. However, I refer to a research paper done by the Library of Parliament on Bill C-16, page 5, on description analysis, where it says the bill provides that the agency would exercise its powers over all matters concerning space that were not by law assigned to any other department, board, or agency.

Although the word "peaceful" is in the bill, I would suggest—and I think it is supported by the analysis here—that it does not necessarily preclude military involvement, military development. The minister has suggested that by implication "peaceful" means non-military. I would argue that is not in fact the case.

In light of the minister's comments on it, I would suggest that perhaps amendments to this clause are in order to prescribe more accurately the exact mandate of the agency. If that be the non-military exploration of space, I think we should say so. Otherwise it leaves it pretty wide open. Have you any comments on that?

Mr. Winegard: It is peaceful uses of space. You must remember as well that the Department of National Defence's space activities have not been wrapped into the

[Translation]

M. Pagtakhan: Peut-on en déduire que si l'un des membres du Comité démissionne c'est qu'il y a eu des pressions politiques?

M. Winegard: Vous poussez le raisonnement un peu loin, il me semble. . .

M. Pagtakhan: Je veux dire, nous serions au courant des exceptions.

M. Winegard: Habituellement, lorsque quelqu'un démissionne, il s'en explique.

M. Pagtakhan: Mais on dit parfois simplement que c'est pour des raisons personnelles. Nous le savons.

Le président: Monsieur Pagtakhan, votre temps est écoulé.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je n'ai été nommé critique adjoint que très récemment et que certaines de mes questions paraîtront peut-être rudimentaires. Vous m'en excuserez.

M. Winegard: Je me suis débrouillé pendant tout l'oral de mon doctorat, et j'ai fini par trébucher sur la seule question rudimentaire. Me voici donc prévenu.

M. MacWilliam: Je vous comprends.

À la page 2 du projet de loi, l'article 4 porte que l'Agence a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifique de l'espace et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique. L'alinéa 5(2)(b) précise que l'Agence a pour mission de concevoir, réaliser, diriger et gérer des programmes et travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial, etc.

Le ministre nous a expliqué comment il interprète le concept d'exploitation pacifique de l'espace. Toutefois, dans le document préparé par le service de recherche de la bibliothèque du Parlement sur le projet de loi C-16, à la page 5, au chapitre description et analyse, il est dit que le projet de loi prévoit que l'Agence exercerait ses pouvoirs et ses fonctions pour toutes les questions spatiales de compétence fédérale qui ne sont pas attribuées de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux.

Même si dans le projet de loi on utilise le mot «pacifique», j'estime—et cela me paraît confirmé par cette analyse—que cela n'interdit pas nécessairement une utilisation militaire. Le ministre a laissé entendre que «pacifique» veut dire non militaire. J'estime quant à moi que ce n'est pas le cas.

Compte tenu de ce qu'a dit le ministre, je suggère qu'il serait bon d'apporter des amendements à cet article afin de préciser davantage la mission de l'Agence. Si elle doit s'occuper de l'exploration non militaire de l'espace, qu'on le dise. Sans quoi, cela reste trop vague. Qu'en pensez-vous?

M. Winegard: On parle d'usages pacifiques de l'espace. En outre, il ne faut pas oublier que les activités spatiales du ministère de la Défense nationale n'ont pas été